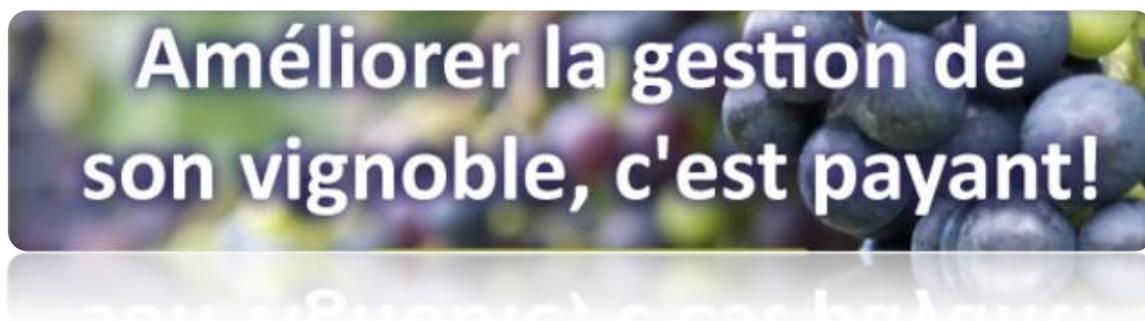


COMPLÉMENT D'INFORMATION

Réponses aux questions supplémentaires au webinaire du 4 avril 2017



Voici quelques questions rédigées par les participants lors du webinaire « *Protection hivernale et évaluation des dommages de gel* » le 4 avril dernier dans la cadre de la série de webinaire - vigne 2017. Un grand merci aux conférenciers Mathieu Plante, [Dubois Agrinovation](#), Matthieu Beauchemin, vigneron Domaine du Nival, Evelyne Barriault, agronome au MAPAQ, région de la Montérégie.

Protection hivernale et dommages dus au gel

Avec Matthieu Beauchemin et Evelyne Barriault

Question (Evelyne Barriault): **Ça veut dire quoi centre de service autorisé de Felco?**

Réponse (Simon Touchette): Bonjour Mme Barriault. Je suis de chez Dubois Agrinovation. Être Centre de service autorisé signifie que nous pouvons réparer et entretenir les outils FELCO au besoin, afin que vous puissiez les utiliser le plus longtemps possible. Nous offrons également les pièces de rechange.

Q : **Est-ce que c'est un tissu qui imbibe l'humidité. Faut-il le laisser sécher pour l'entreposage?**

R (Raphaël Fonclara agr. Dura-Club) : c'est fait de fibre de polyester. A faire sécher avant de rentrer.

Q : **Peut-on se servir des toiles au printemps (comme effet de serre) pour permettre un débourrement plus hâtif ? Y a-t-il un avantage ?**

R (Raphaël Fonclara) : C'est très risqué par rapport aux risques de gel de printemps. Mais oui ça marche on le voit sur des toiles retirées tardivement.

R (Matthieu Beauchemin) : Exactement... mais c'est un peu jouer avec le feu. Il faut être très prudent par la suite au moment du retrait et, surtout, on se met très à risque pour les gels de printemps

Q (Adam Desbiens) : **Doit-on considérer l'effet éolien dans la température minimale?**

R (Evelyne Barriault) : Le vent a peu d'impact lorsque les vignes sont en dormance car elles ne génèrent pas de chaleur ni d'évaporation. La température interne du bourgeon n'est pas affectée. Par contre, une fois que la dormance est levée ça peut causer du dessèchement et abimer les bourgeons.

R (Matthieu Beauchemin) : Normalement non, mais le vent a un effet desséchant à la longue pour des vignes non protégées.

Q (Mario Belzile) : **Pour l'installation des toiles à l'automne quand ?**

R (Raphael Fonclara, agr.) : Avant les premiers -10°C. Début novembre

R (Matthieu Beauchemin) : Généralement on installe durant la deuxième moitié de novembre. Il faut installer avant la neige et avant d'avoir des froids qui endommageraient les bourgeons. Vous pouvez suivre l'évolution de l'entrée en dormance des vignes entre autre sur le site du CCOVI de l'Université Brock.

R (Evelyne Barriault) : Voici le lien vers le site du CCOVI pour les données de tolérance au froid des bourgeons durant l'hiver. On aimerait bien avoir la même chose au Québec un jour... <http://www.ccovi.ca/vine-alert/recent>

Q (Adam Desbiens) : **Pourquoi choisir la toile plutôt que le buttage? Avantage outre que la perte de bourgeon par le buttage.**

R (Matthieu Beauchemin) : Adam, oui pour la plus grande intégrité des bourgeons et des ceps. Par ailleurs, le buttage peut contribuer à créer des dommages dus à l'humidité (pourriture des bourgeons) lorsque le sol reste humide longtemps à l'automne après le buttage. Le buttage déstructure aussi pas mal les horizons de surface du sol. Ceci étant dit, dans certaines situations, le buttage est très efficace et facile à mettre en œuvre (notamment sur des sols très sablonneux)

Q (Guy Bouchard) : **Comme je suis localisé plus au nord de la province, on peut profiter de la neige pour protéger les vignes. Cependant la saison est courte et je veux tester l'utilisation de toiles au printemps plutôt qu'à l'automne pour permettre le débourrement plus hâtif. Ainsi je ferai la taille et couvrirait les vignes avec une toile jusqu'à ce que le risque de gel soit passé. Est-ce possible ou si c'est une perte de temps ?**

R (Evelyne Barriault) : Pour ce qui est de l'installation des toiles à l'automne, je comprends qu'il y a des enjeux de logistiques pour pré-tailler les vignes et installer les toiles avant la neige et avant le froid. Par contre je crois qu'il est important de respecter la période de mise en réserve des vignes (minimum 2 semaines après la récolte) avant de les pré-tailler. Sinon ça risque d'affecter la survie des bourgeons et éventuellement des vignes. D'où le risque de cultiver des cépages très tardifs qui sont récoltés très tard à l'automne.